

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE PRODUCTIVITÉ PLUS^{MC} DE CNH INDUSTRIEL CAPITAL^{MC} – CANADA

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU COMMERÇANT (OBLIGATOIRE) : _____

NOM DU COMMERÇANT : _____ VILLE/PROVINCE DU COMMERÇANT : _____

TÉLÉCOPIEZ VOTRE DEMANDE AU 1 866 386-1288 POUR TRAITEMENT. SI VOTRE DEMANDE A ÉTÉ SAISIE DIRECTEMENT DANS FINANCE PLUS, TÉLÉCOPIEZ-LA AU 1 866 371-3303.

AVANT DE FAIRE VOTRE DEMANDE

Vous devez être propriétaire unique ou autorisé par l'entreprise pour soumettre cette demande. Si les renseignements sont incomplets, il se peut que nous ne soyons pas en mesure de traiter la demande. Des documents d'appui pourraient être exigés à des fins de vérification. L'entreprise et tout responsable autorisé s'engagent à assumer collectivement et individuellement (au Québec, solidairement) la responsabilité de tous les montants dus au compte.

USAGE: AG CE/Non-AG

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES DEMANDEURS

Type d'organisation : <input type="checkbox"/> Ambassade <input type="checkbox"/> Sans but lucratif <input type="checkbox"/> Gouvernement <input type="checkbox"/> Institution financière <input type="checkbox"/> Autre type d'entreprise		Type juridique : <input type="checkbox"/> Propriétaire unique <input type="checkbox"/> Société par actions <input type="checkbox"/> SRI <input type="checkbox"/> SRL <input type="checkbox"/> Société de personnes <input type="checkbox"/> Gouvernement (y compris les écoles publiques)	
S'il s'agit d'une institution financière, précisez le type : <input type="radio"/> Institution bancaire <input type="radio"/> Institution non bancaire <input type="radio"/> Fonds <input type="radio"/> ETF (entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables)			
Dénomination juridique complète :		Nom de l'entreprise (comme vous souhaitez qu'il apparaisse sur votre carte, 24 caractères maximum) :	
Adresse civique (si vous êtes propriétaire unique, veuillez fournir l'adresse domiciliaire) (cases postales et boîtes de dépôt interdites) :		Ville :	Province : Code postal :
Adresse de facturation (si différente de l'adresse ci-dessus) :		Ville :	Province : Code postal :
Numéro de téléphone professionnel (si vous êtes propriétaire unique, veuillez fournir le numéro de téléphone domiciliaire) :		Poste :	Numéro de téléphone de facturation (si celui-ci est différent du numéro de téléphone professionnel) : Poste :
Numéro de télécopieur commercial :	Volume d'achat maximal prévu par mois :	Numéro de TPS (facultatif si vous êtes propriétaire unique) :	
Adresse de courriel (facultatif) :			
En saisissant mon adresse de courriel, j'accepte que Cartes Citi Canada Inc. m'envoie des courriels commerciaux en vue d'assurer la gestion de mon compte et de m'envoyer des informations sur ses produits, services et promotions. Les procédures en matière de confidentialité de Cartes Citi Canada Inc. sont décrites dans la politique de confidentialité jointe à cette demande. Je peux retirer mon consentement à tout moment en prenant contact avec Cartes Citi Canada Inc. par courrier à l'adresse suivante : C.P. 2054, Succursale B, Mississauga ON L4Y 0B3 et par téléphone au numéro suivant : 1 800 200-1228. Si je retire mon consentement, je continuerai de recevoir les messages nécessaires pour que l'on me fournisse les services et les produits prévus au contrat.			
En activité depuis (AAAA) :	Nombre d'employés :	Nombres de cartes demandées [†] : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5	Chiffre d'affaires annuel :

[†]Pour obtenir des cartes additionnelles, veuillez contacter le service à la clientèle après l'ouverture de votre compte. Lorsque vous appelez le service, veuillez à indiquer le nom complet et la date de naissance de l'acheteur.

CADRE AUTORISÉ (POUR TOUS LES COMPTES SAUF LE COMPTE RESPONSABILITÉS D'ENTREPRISE UNIQUEMENT)

Le signataire ci-après atteste, accepte ou autorise ce qui suit au nom de l'entreprise ci-dessus et à titre personnel dans le cas d'un propriétaire unique ou d'une personne désignée cadre autorisé dans la section Cadre autorisé ci-dessus (l'entreprise, le propriétaire unique et le cadre autorisé, collectivement « vous », « votre » ou « vos ») : (1) vous atteste que vous avez lu et que vous acceptez la politique de protection des renseignements personnels, les conditions générales de l'offre et le document d'information, et que vous acceptez que Cartes Citi Canada Inc. recueille, utilise et divulgue des renseignements concernant l'entreprise (y compris les renseignements relatifs à tout propriétaire unique à titre personnel) et tout cadre autorisé comme décrit aux présentes; (2) vous atteste que vous avez lu et que vous acceptez les conditions générales de la convention de compte Productivité Plus de CNH Industrial Capital et que vous acceptez de payer tous les frais engagés aux termes de ces conditions; (3) vous atteste que tous les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et véridiques et que ladite personne est autorisée à signer cette demande en cas de signature au nom de l'entreprise; (4) vous acceptez que l'entreprise et ledit cadre autorisé, le cas échéant, assument collectivement et individuellement (au Québec, solidairement) la responsabilité de tous les montants dus au compte; et (5) vous acceptez, si un crédit vous est accordé, que vous n'utiliserez le compte que pour l'achat de biens et de services à des fins professionnelles au nom de l'entreprise et non à des fins personnelles, familiales ou domestiques. Le signataire ci-après accepte la cueillette, l'utilisation et la divulgation de ses renseignements personnels conformément aux dispositions de la politique de protection des renseignements personnels. **Si vous êtes propriétaire unique ou cadre autorisé, en signant ci-dessous, vous accusez réception de l'avis selon lequel, de temps à autre, Cartes Citi Canada Inc. peut obtenir des rapports de solvabilité contenant des renseignements de crédit de la part des agences d'évaluation de la solvabilité, et vous acceptez que Cartes Citi Canada Inc. demande et obtienne de tels rapports. A votre demande, Cartes Citi Canada Inc. vous informera du nom et de l'adresse de l'agence de renseignements sur le consommateur qui fournit le rapport.**

Signature du cadre autorisé ou du propriétaire unique :			Date :		
Prénom :	Initiales :	Nom :	Adresse domiciliaire (cases postales et boîtes de dépôt interdites) :		
Ville :		Province :	Code postal :	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :	
Téléphone résidentiel :		Numéro d'assurance sociale (facultatif) :		Revenu annuel :	

Si votre entreprise répond à l'un ou l'autre des critères suivants, vous pouvez être admissible à un Compte responsabilités civiles d'entreprise uniquement.
• SRI, SRL, société de personnes ou société par actions et en activité depuis au moins 2 ans • Gouvernement (y compris les écoles publiques) • Organisme à but non lucratif

RESPONSABILITÉS D'ENTREPRISE UNIQUEMENT

En signant ci-dessous, vous : (1) attestez que vous avez lu et accepté les modalités régissant les taux et les frais d'intérêt de la carte de crédit, la politique de protection des renseignements personnels et les conditions générales de l'offre, (2) acceptez les modalités de la Convention de compte Productivité Plus de CNH Industriel Capital qui accompagnent le présent formulaire de demande d'ouverture de compte et que vous acceptez de payer tous les frais encourus aux termes de ces modalités; (3) attestez que tous les renseignements fournis dans ce formulaire de demande sont véridiques et exacts et que vous êtes autorisé(e) à signer le formulaire de demande au nom du demandeur; (4) autorisez Cartes Citi Canada Inc. à obtenir et à divulguer des renseignements à votre sujet (que vous vous soyez ou non porté(e) personnellement garant(e) du compte), au sujet de votre entreprise et de tout garant, auprès d'employeurs, de banques, de bureaux d'évaluation du crédit et d'autres tiers pour vérifier votre identité et déterminer l'admissibilité du demandeur à un crédit, à de futurs octrois de crédit et pour prélever des montants dus sur tout compte en lien avec de cette demande.

Vous accusez réception de l'avis selon lequel, de temps à autre, Cartes Citi Canada Inc. peut obtenir des rapports sur les consommateurs contenant des renseignements sur votre solvabilité de la part d'agences d'évaluation de la solvabilité, et vous acceptez que Cartes Citi Canada Inc. demande et obtienne des rapports de ce type. À votre demande, Cartes Citi Canada Inc. vous informera du nom et de l'adresse de l'agence de renseignements sur le consommateur qui fournit le rapport.

Signature du cadre autorisé de l'entreprise :			Date :		
Prénom :	Initiales :	Nom :	Adresse domiciliaire (cases postales et boîtes de dépôt interdites) :		
Ville :		Province :	Code postal :	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :	

ACHETEURS AUTORISÉS ADDITIONNELS TITULAIRES DU COMPTE PRODUCTIVITÉ PLUS*

Prénom :	Initiales :	Nom :
Prénom :	Initiales :	Nom :

*Un acheteur autorisé est toute personne autorisée à porter des achats sur le compte.

RÉSERVÉ AU COMMERÇANT :

Type de pièce d'identité (obligatoire) : Numéro de pièce d'identité (obligatoire) : Pays de la pièce d'identité gouvernementale (obligatoire) :

DEMANDE PAR TÉLÉCOPIE AU 1 866 386-1288 POUR LE TRAITEMENT. SI VOTRE DEMANDE A ÉTÉ SAISIE DIRECTEMENT DANS FINANCE PLUS, TÉLÉCOPIEZ-LA AU 1 866 371-3303.

RÉSERVÉ À UN USAGE INTERNE :

Numéro de compte/numéro en attente :

Code du magasin : CNHCA

COMPTE PRODUCTIVITÉ PLUS^{MC} DE CNH INDUSTRIEL CAPITAL^{MC}

POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consultez la section **Politique de protection des renseignements personnels** de la convention de compte Productivité Plus^{MC} de CNH Industriel Capital^{MC} ci-jointe pour connaître la politique de protection des renseignements personnels.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE

- Cette offre est uniquement valable pour les nouveaux comptes. Si vous êtes un propriétaire unique ou un cadre autorisé, vous devez avoir au moins 18 ans. Le compte est uniquement destiné à des fins commerciales, professionnelles, agricoles ou gouvernementales. Il n'est pas destiné à des fins personnelles, familiales ou domestiques. Cartes Citi Canada Inc. (« nous », « notre » ou « nos ») est l'émetteur de votre compte Productivité Plus de CNH Industriel Capital.
- **AVIS AUX PARTICULIERS : RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À PROPOS DES PROCÉDURES D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE AUPRÈS DE (Cartes Citi Canada Inc.)**

Pour aider à prévenir le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, les lois d'un grand nombre de pays, tout comme la politique de Citi, exigent que Citi obtienne, vérifie et consigne des renseignements qui permettent l'identification de chaque personne qui ouvre un compte. Ce que cela signifie pour vous : lorsque vous ouvrez un compte, nous vous demanderons votre nom, votre adresse, votre date de naissance et d'autres renseignements qui nous permettront de vous identifier. Nous pourrions aussi vous demander de voir une pièce d'identité avec photographie ou d'autres documents d'identification. Nous vous remercions de votre collaboration.

- **AVIS AUX CLIENTS D'ENTREPRISE OU INSTITUTIONNELS : RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À PROPOS DES PROCÉDURES D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE AUPRÈS DE (Cartes Citi Canada Inc.)**

Pour aider à prévenir le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, les lois d'un grand nombre de pays, tout comme la politique de Citi, exigent que Citi obtienne, vérifie et consigne des renseignements qui permettent l'identification de chaque entité commerciale qui ouvre un compte ou qui établit une relation d'affaires. Ce que cela signifie pour vous : Lorsque vous ouvrirez un compte, nous vous demanderons de fournir le nom de votre entreprise, son adresse civique, un numéro d'identification fiscale ou tout autre numéro d'identification gouvernemental, si nécessaire. Il se peut que nous vous demandions des renseignements d'identification pour tout ayant-droit ou pour toute autre personne qui pourrait détenir une participation majoritaire de l'entreprise.

- Nous pouvons recueillir des renseignements concernant l'entreprise et tout cadre autorisé, y compris auprès de votre employeur, de votre banque, des bureaux de crédit et d'autres entités ou intervenants, dans le but de vérifier votre identité.
- Pour recevoir un compte Productivité Plus de CNH Industriel Capital, vous devez satisfaire à nos critères d'admissibilité au crédit. Votre limite de crédit sera déterminée par une vérification de votre rapport de solvabilité et, dans certains cas, une vérification de toutes les autres informations financières comme nous pouvons vous demander de les fournir. Vous serez informé du montant de votre marge de crédit à l'ouverture de votre compte.
- Si votre demande de crédit est acceptée, vous recevrez une carte se rapportant à votre compte.

DÉCLARATION DE DIVULGATION

Compte Productivité Plus de CNH Industriel Capital

La présente déclaration de divulgation fait partie de votre demande. Veuillez lire cette déclaration et la conserver dans vos dossiers, avec votre convention de compte. Cette déclaration de divulgation comprend le bloc d'information et les informations supplémentaires ci-après et n'est qu'un résumé de certaines des modalités applicables. Vous devez vous reporter à votre convention de compte pour connaître la totalité des modalités applicables à votre compte.

Taux annuel en pourcentage (TAP) (au Québec, le taux de crédit) pour les achats	18,90 %. Ce taux est le taux d'intérêt simple et il ne reflète pas l'effet de l'intérêt composé. Les frais financiers périodiques sont composés mensuellement. Les frais financiers périodiques sont calculés en fonction du taux d'intérêt (au Québec, taux de crédit) en vigueur.
Délai de grâce pour le remboursement du solde des achats	Au moins 25 jours, si vous payez intégralement le solde total au plus tard à la date d'échéance de chaque période de facturation. Dans le cas contraire, vous ne bénéficierez pas d'un délai de grâce pour les deux périodes de facturation suivantes. Si vous résidez au Québec, vous bénéficiez du délai de grâce à partir de la première période de facturation après laquelle vous paierez intégralement le solde total au plus tard à la date d'échéance.
Méthode de calcul du solde des achats	Solde quotidien moyen. Ce solde inclut les nouveaux achats.

Comment affecterons-nous votre paiement? Nous affecterons les paiements et les crédits de la manière la plus favorable ou la plus pratique pour nous.

Quand pouvons-nous modifier les taux et les modalités de votre convention de compte? Nous pouvons modifier les taux et les modalités de votre convention de compte à tout moment, quelles qu'en soient les raisons. Ces raisons peuvent se fonder sur des informations dans votre rapport de solvabilité ou des conditions générales du marché. Si la modification entraîne une augmentation du taux, vous recevrez un préavis.

Quand les frais financiers périodiques commencent-ils à courir? Les frais financiers périodiques commencent à courir le jour où nous ajoutons le montant d'un achat à votre compte. Nous continuons d'imputer des frais financiers périodiques jusqu'à ce que nous créditions votre compte du paiement intégral afin de couvrir le montant total que vous nous devez.

Communication :

- 1. Généralité :** La présente déclaration de divulgation s'applique au compte et à chaque carte qui a été émise sur le compte.
- 2. Taux d'intérêt :** Le taux d'intérêt (au Québec, taux de crédit) est de **18,90** % par an. Ce taux est le taux d'intérêt simple et il ne reflète pas l'effet de l'intérêt composé. Les frais financiers périodiques sont composés mensuellement. Les frais financiers périodiques sont calculés en fonction du taux d'intérêt (au Québec, taux de crédit) en vigueur.
- 3. Limite de crédit :** La limite de crédit de votre compte est indiquée sur la pochette de la carte et sur chaque relevé de compte. Nous pouvons modifier votre limite de crédit périodiquement.
- 4. Relevé de compte :** Nous vous enverrons un relevé de compte mensuel s'il affiche un solde débiteur à la fin de la période de facturation ou si le solde sur le compte a été intégralement acquitté au cours de la période de facturation. Nous pouvons cesser de vous envoyer les relevés de compte si nous jugeons que votre compte est irrécouvrable ou si nous envoyons votre compte à une agence externe ou à un avocat aux fins de recouvrement. Nous pouvons également cesser de vous envoyer les relevés de compte si nous y sommes autorisés par la loi.
- 5. Paiement minimum dû :** Le terme « paiement minimum dû » renvoie au montant indiqué sur votre relevé de compte.
- 6. Prépaiement :** Vous pouvez prépayer une dette que vous devez intégralement ou en partie à tout moment sans pénalité ni frais.
- 7. Perte ou vol de la carte :** Si votre carte est perdue ou volée, vous n'êtes pas responsable de l'utilisation non autorisée de votre carte.
- 8. Numéro de téléphone :** Vous pouvez obtenir des informations au sujet de votre compte ou de votre carte en composant le 1 800 200-1228.
- 9. Date d'entrée en vigueur des informations :** Les informations contenues dans cette déclaration de divulgation sont à jour en date du 1er mai 2016. Ces informations pourraient avoir été modifiées après cette date. Pour connaître les modifications éventuelles, écrivez-nous à l'adresse suivante : Citi Cards Canada Inc., C.P. 2054, Succursale B, Mississauga ON L4Y 0B3.

© 2016 Citi Cards Canada Inc.

CNH Industriel Capital et Productivité Plus sont des marques de commerce au Canada, appartenant à CNH Industrial N.V., à ses filiales ou aux membres de son groupe, ou des marques de commerce leur étant concédées sous licence.

Entrée en vigueur le **1er mai 2016**

CONVENTION DE COMPTE PRODUCTIVITÉ PLUS^{MC} DE CNH INDUSTRIEL CAPITAL^{MC}

La présente convention de compte Productivité Plus de CNH Industriel Capital constitue le contrat que vous passez avec nous. Elle régit l'utilisation de votre carte et de votre compte. Veuillez lire attentivement cette convention. Conservez la présente convention et votre déclaration de divulgation dans vos dossiers.

Définitions

Achat PAM s'entend de tout achat effectué aux termes d'un Plan d'achats majeurs.

Cadre autorisé signifie toute personne physique qui sollicite le compte avec l'entreprise et signe la demande en tant que cadre autorisé ou codemandeur. Consultez le paragraphe « Responsabilité solidaire » ci-après concernant la responsabilité du cadre autorisé pour l'ensemble des montants dus au compte.

Carte et le terme « **carte** » dans les clauses requises en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur (Québec)* se rapportent à une ou à plusieurs cartes ou à d'autres dispositifs d'accès que nous vous procurons pour l'obtention d'un crédit en vertu de la présente convention. Ce terme englobe également les numéros de compte.

CNH signifie CNH Industriel Capital Canada Ltée.

Commerçants s'entend des commerçants qui acceptent un compte ou une carte comme méthode de paiement en contrepartie de biens ou services (ou les deux).

Compte s'entend de la relation établie entre vous et nous en vertu de la présente convention. Ce terme porte sur tout sous-compte que nous établissons pour vous ou tout utilisateur autorisé.

Compte responsabilité d'entreprise uniquement s'entend d'un compte qui n'a pas été ouvert sous forme de compte joint. Ce compte n'est pas devenu par la suite un compte joint, et un cadre autorisé n'a pas convenu, lors de la demande du compte, d'assumer la responsabilité conjointement et solidairement (au Québec, solidairement) ou autrement avec l'entreprise de tous les montants dus sur le compte.

Consommateur québécois et le terme « **consommateur** » dans les clauses requises en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur (Québec)* se rapportent à un particulier propriétaire unique résidant au Québec ou à toute personne définie en tant que consommateur au sens de la *Loi sur la protection du consommateur (Québec)*.

Date d'échéance du paiement renvoie à la date à laquelle vous devez payer le paiement minimum dû. Cette date est fixée à **25** jours après la date d'émission du relevé indiquée sur le relevé de compte.

Date d'émission du relevé renvoie au dernier jour de la période de facturation.

Déclaration de divulgation s'entend de la déclaration de divulgation qui accompagne votre demande ou qui est précisée dans tout autre document ou relevé que nous vous envoyons de temps à autre.

Demande s'entend de la requête que vous nous faites pour l'ouverture du compte et l'émission de la carte.

Dettes signifie tous les montants imputés au compte, y compris avec ou en lien avec la carte.

Entreprise désigne la société par actions, la société à responsabilité illimitée, la société de personnes, le propriétaire unique, l'association, l'agence gouvernementale ou toute autre entité ou organisation ayant demandé l'ouverture du compte, ainsi que tous les successeurs de cette entité ou organisation.

Limite de crédit s'entend du montant maximum de la dette qui peut rester dû et impayé à tout moment sur le compte.

Nous, nos et **notre** ainsi que le terme « **commerçant** » dans les clauses requises en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur (Québec)* renvoient à Cartes Citi Canada Inc., l'émetteur du compte.

Nouveau solde s'entend du montant total que vous nous devez, dans le cadre de votre compte, à la date d'émission du relevé.

Paiement PAM s'entend du paiement mensuel que vous êtes obligé d'effectuer si vous avez souscrit à un Plan d'achats majeurs (PAM).

Plan d'achats majeurs s'entend d'une option de paiement dans le cadre d'une promotion portant sur certains achats majeurs portés sur votre Carte.

Prochaine date d'émission du relevé renvoie au premier jour de la période de facturation immédiatement après la période de facturation en cours.

Relevé de compte s'entend du relevé écrit du compte que nous vous fournissons de temps à autre.

TAP signifie le taux annuel en pourcentage.

Utilisateur autorisé signifie toute personne que vous autorisez à utiliser votre compte.

Vous, vos et **votre** renvoient à l'entreprise et à tous les cadres autorisés (le cas échéant).

Votre compte

La présente convention, la déclaration de divulgation et votre demande s'appliquent à votre compte.

Si votre compte est utilisé, ou si vous signez, utilisez ou acceptez votre carte, cela signifiera que vous avez reçu, lu et compris la déclaration de divulgation et la présente convention et que vous acceptez les modalités de celle-ci.

Vous acceptez d'utiliser votre compte, et vous acceptez la responsabilité de veiller à ce que seuls les utilisateurs autorisés utilisent ce compte, conformément à cette convention. Vous devez nous payer tous les montants dus sur votre compte. Votre compte ne peut être utilisé que pour des transactions légales. Vous ne devez pas utiliser votre compte, et vous devez vous assurer que tous les utilisateurs autorisés n'utilisent pas le compte, après la résiliation de cette convention.

Utilisation du compte à des fins d'affaires. Vous convenez que votre compte est un compte professionnel. Vous reconnaissez que chaque utilisation de la carte constitue un prêt que nous vous consentons à des fins commerciales, professionnelles, agricoles ou gouvernementales. Vous acceptez que le compte soit utilisé uniquement à ces fins précitées. Vous acceptez, en conséquence, que le compte ne soit pas utilisé à des fins personnelles, familiales ou domestiques. Cette clause s'applique à votre utilisation du compte et à l'utilisation par tout utilisateur autorisé. Vous serez toujours responsable envers nous de toute utilisation du compte à des fins personnelles, familiales ou domestiques de votre part ou de la part de tout utilisateur autorisé. Cette clause s'applique même si vous ne tirez aucun profit de l'utilisation. Étant donné qu'il s'agit d'un compte professionnel, vous comprenez que certaines lois provinciales de protection du consommateur ne s'appliquent pas à celui-ci. Vous acceptez que les clauses requises en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur (Québec)* reproduites dans la présente convention ne s'appliquent que si vous êtes un consommateur québécois. Si vous n'êtes pas un consommateur québécois, vous acceptez que toutes les dispositions de la présente convention qui se rapportent, directement ou indirectement, à la *Loi sur la protection du consommateur (Québec)* ou à ses règlements ne s'appliquent pas et n'ont aucun effet sur la présente convention et votre compte.

Propriété de la carte. Nous sommes le propriétaire de la carte. Personne d'autre que vous et tout utilisateur autorisé n'est autorisé à utiliser la carte. Ni vous ni aucun utilisateur autorisé n'avez le droit de céder ou de transférer la présente convention, le compte ou la carte à qui que ce soit.

Responsabilité solidaire. Sauf si la loi l'interdit, et sauf dans le cadre d'un compte responsabilité d'entreprise uniquement, l'entreprise et chaque cadre autorisé assument la responsabilité conjointement et solidairement (au Québec, solidairement) de tous les montants dus sur le compte. Nous pouvons faire valoir des droits ou recours que nous possédons concernant n'importe laquelle de vos obligations en vertu de la présente convention sans compromettre nos autres droits ou recours. Sauf si vous êtes un consommateur québécois, vous renoncez i) à tout droit vous habilitant à nous demander d'engager des procédures contre toute autre entité ou organisation, tout autre particulier ou toute autre personne responsable à l'égard du compte ou à nous demander de poursuivre tout autre recours en notre pouvoir quel qu'il soit; ii) à toute défense en raison d'une incapacité ou toute autre défense ou cessation de responsabilité à l'égard du compte par quiconque pour toute raison autre que le paiement intégral; iii) à toute défense ou à tout droit contre nous découlant de l'exercice de nos droits en vertu de la présente convention dans la mesure où ledit exercice des droits entraîne la perte de tout droit de subrogation, de remboursement ou de tout autre droit que vous pouvez avoir à l'encontre de qui que ce soit à l'égard du compte; iv) à toute présentation, diligence, contestation, mise en demeure et à tout avis de contestation, de refus ou d'inexécution.

Avis et instructions joints. Sauf si vous êtes un consommateur québécois, l'entreprise et chaque cadre autorisé consentent à l'envoi d'avis, de relevés de compte et de toute autre communication concernant la carte ou le compte, uniquement à l'un d'eux. L'entreprise et chaque cadre autorisé acceptent que les instructions provenant d'un d'entre eux constituent des instructions provenant de chacun d'entre eux. Advenant que nous nous fiions à ces instructions, nous ne sommes nullement responsables à cet égard envers l'un ou l'autre d'entre eux. Ce paragraphe ne s'applique pas à un compte responsabilité civile d'entreprise uniquement.

Utilisateurs autorisés. Vous pouvez demander une ou plusieurs cartes supplémentaires pour les utilisateurs autorisés. Pour ce faire, vous devez nous soumettre une demande par écrit concernant cette ou ces cartes. Vous devez nous verser tous les frais engagés par les utilisateurs autorisés. Vous êtes tenu(e) de nous verser ces frais même si vous n'aviez pas prévu d'être tenu(e) responsable de ces frais. Vous avez la responsabilité de contrôler les utilisateurs autorisés. La responsabilité de contrôler les utilisateurs autorisés ne nous incombe pas.

Nous pouvons annuler le droit d'un utilisateur autorisé d'utiliser votre compte à tout moment, pour quelque raison que ce soit. Sauf si vous êtes un consommateur québécois, nous pouvons procéder à l'annulation sans vous adresser de préavis, ni à l'utilisateur autorisé. Vous pouvez annuler le droit d'un utilisateur autorisé d'utiliser votre compte à tout moment. Pour ce faire, vous devez nous aviser de l'annulation par écrit ou par téléphone. Cet avis entre en vigueur dès que nous le recevons. Vous demeurez responsable de tous les frais engagés par l'utilisateur autorisé avant notre réception de cet avis.

Après l'annulation du droit d'un utilisateur autorisé d'utiliser votre compte, vous devez, dans les meilleurs délais, récupérer toutes les cartes octroyées à l'utilisateur autorisé concerné. Vous devez, sans tarder, détruire toutes ces cartes, sauf avis contraire de notre part. Vous devez y procéder, que l'annulation ait été entamée par nous ou par vous-même. Lorsque vous procédez à l'annulation du droit d'un utilisateur autorisé d'utiliser votre compte, vous devez également informer ledit utilisateur autorisé de

l'annulation. Vous devez intimer à l'utilisateur autorisé de cesser immédiatement d'utiliser la carte et votre compte. Si un utilisateur autorisé présente contre nous une réclamation pour annulation injustifiée en raison d'une annulation entamée par vous-même, la réclamation est de votre responsabilité. Sauf si vous êtes un consommateur québécois, vous consentez à nous dédommager et à nous exonérer, y compris notre société mère, nos filiales et nos sociétés affiliées, des pertes, des dommages-intérêts ou de toute autre obligation liée à la réclamation.

Limite de crédit. Nous établissons une limite de crédit pour votre compte. La limite de crédit est indiquée sur la pochette de la carte et sur chaque relevé de compte. Le montant intégral de votre limite de crédit est mis à votre disposition partout où la carte est acceptée.

Nous pouvons réduire votre limite de crédit à tout moment pour quelque raison que ce soit. Sauf si vous êtes un consommateur québécois, nous pouvons augmenter votre limite de crédit à tout moment pour quelque raison que ce soit. Nous vous aviserons de tout changement, mais ce changement peut prendre effet avant la réception de l'avis.

Vous devez toujours maintenir le montant de votre solde total inférieur au montant de la limite de crédit. Toutefois, sauf si vous êtes un consommateur québécois, si le montant du solde total dépasse celui de votre limite de crédit, vous êtes toujours obligé de nous verser des paiements. Si votre compte affiche un solde créditeur, nous pouvons réduire le solde créditeur de toute nouvelle somme portée à votre compte. Vous n'êtes pas autorisé à maintenir un solde créditeur supérieur à votre limite de crédit.

Relevé de compte. Votre relevé de compte indique le nouveau solde. Il s'agit du montant total que vous nous devez à la date d'émission du relevé. Pour déterminer le nouveau solde, nous commençons par prendre le solde total au début de la période de facturation. Nous y ajoutons tous les nouveaux achats. Nous en soustrayons tous les crédits ou paiements reçus. Nous ajoutons ensuite tous les frais financiers périodiques et effectuons d'autres ajustements.

Votre relevé de compte indique également vos transactions, le paiement minimum dû ainsi que la date d'échéance du paiement, votre limite de crédit et vos frais financiers périodiques. Sur le relevé de compte, un solde des achats réguliers apparaîtra sous l'en-tête « programme de crédit renouvelable régulier ».

Nous vous enverrons un relevé de compte mensuel s'il affiche un solde débiteur à la fin de la période de facturation ou si le solde sur le compte a été intégralement acquitté au cours de la période de facturation. Nous pouvons cesser de vous envoyer les relevés de compte si nous jugeons que votre compte est irrécouvrable ou si nous envoyons votre compte à une agence externe ou à un avocat aux fins de recouvrement. Nous pouvons également cesser de vous envoyer les relevés de compte si nous y sommes autorisés par la loi. Les relevés de compte seront envoyés à l'adresse apparaissant dans nos dossiers. Vous avez la responsabilité de nous informer immédiatement de tout changement d'adresse. Nous ne saurions être tenus responsables de la non-réception d'un relevé de compte si nous utilisons l'adresse d'envoi qui figure dans nos dossiers pour votre compte.

TAP

TAP. Le taux annuel en pourcentage (si vous êtes un consommateur québécois, le taux de crédit) est de 18,90 % par an à la date de publication de la présente convention. Ce taux est le taux d'intérêt simple et il ne reflète pas l'effet de l'intérêt composé. Les frais financiers périodiques sont composés mensuellement. Les frais financiers périodiques sont calculés en fonction du taux d'intérêt (au Québec, taux de crédit) en vigueur.

Frais financiers représentatifs :

Les frais financiers représentatifs du TAP (au Québec, taux de crédit) sont indiqués ci-après :				
TAP*	1 000 \$	1 250 \$	1 500 \$	2 000 \$
16,00 %	13,15 \$	16,44 \$	19,73 \$	26,30 \$
18,90 %	15,53 \$	19,42 \$	23,30 \$	31,07 \$
20,00 %	16,44 \$	20,55 \$	24,66 \$	32,88 \$

Frais financiers représentatifs des Plans d'achats majeurs :

Les frais financiers représentatifs du TAP (au Québec, taux de crédit) applicables aux Plans d'achats majeurs sont indiqués ci-après :				
TAP*	1 000 \$	1 250 \$	1 500 \$	2 000 \$
3,99 %	3,28 \$	4,10 \$	4,92 \$	6,56 \$
5,99 %	4,92 \$	6,15 \$	7,38 \$	9,85 \$
7,99 %	6,57 \$	8,21 \$	9,85 \$	13,13 \$

*Le calcul reflète la formule d'intérêt simple, où les frais financiers périodiques mensuels = solde quotidien moyen x (TAP [au Québec, le taux de crédit] ÷ 365) × 30. Le calcul suppose une période de 30 jours couverte par un relevé de compte et ne reflète pas l'effet des intérêts composés, susceptibles de s'accumuler si vous ne payez pas le nouveau solde indiqué sur tout relevé de compte au plus tard à la date d'échéance du paiement.

Effet de l'augmentation du TAP. Si le TAP (au Québec, le taux de crédit) est révisé à la hausse, les frais financiers périodiques augmentent en conséquence. Votre paiement minimum peut également augmenter.

Promotions

Nous pouvons vous offrir des modalités promotionnelles pour la totalité ou une partie des soldes. Des modalités promotionnelles peuvent s'appliquer pendant une période limitée. Elles seront régies par les modalités de l'offre promotionnelle et la présente convention. Elles peuvent inclure soit l'offre d'intérêts différés, soit l'offre d'exemption d'intérêts décrites ci-dessous :

Intérêts différés. Aucuns frais financiers ne seront imputés au solde si vous payez le solde intégralement au plus tard à la fin de la période promotionnelle. Toutefois, des frais financiers seront imputés à ce solde si vous ne réglez pas le solde intégralement au plus tard à la fin de la période promotionnelle. Ces frais financiers commencent à courir à compter de la date d'achat jusqu'au paiement intégral du solde.

Exemption d'intérêts. Aucuns frais financiers ne sont imputés à ce compte pendant la période promotionnelle.

Plans d'achats majeurs

Nous pouvons vous proposer un Plan d'achats majeurs pour certains achats que vous portez sur votre carte. Si vous effectuez un achat PAM, certaines modalités différentes de celles énoncées dans la présente convention seront applicables. Le fait d'accepter les modalités du Plan d'achats majeurs a pour effet de modifier les conditions générales de la présente convention pour une durée limitée et uniquement par rapport à l'achat PAM. Les modalités supplémentaires du Plan d'achats majeurs vous seront remises au point de vente. L'ensemble des modalités relatives au Plan d'achats majeurs s'appliqueront jusqu'à ce qu'un des événements suivants se produise (selon la première éventualité) :

- vous omettez de verser vos paiements PAM;
- le solde de votre Plan d'achats majeurs atteint le chiffre de 0 \$, ou
- le Plan d'achats majeurs arrive à échéance.

Les Plans d'achats majeurs ne peuvent être utilisés que pour certains achats admissibles. Votre Plan d'achats majeurs commence le jour où vous acceptez l'offre de ce Plan conformément à la clause inscrite sur votre facture d'achat PAM et le Plan expire à la fin de la période stipulée sur cette facture. Le taux d'intérêt annuel (au Québec, le taux de crédit) qui s'applique est indiqué sur votre facture. Vous avez la possibilité de rembourser à l'avance le solde complet de votre Plan d'achats majeurs à tout moment, sans frais ni pénalité. Cependant, nous appliquerons tout paiement que nous recevrons de la manière la plus favorable ou la plus pratique pour nous.

À l'expiration de votre Plan d'achats majeurs, tout solde restant du Plan fera partie du nouveau solde sur votre compte dès le premier jour de votre prochaine période de facturation. Les conditions générales énoncées dans la présente convention s'appliquant à votre nouveau solde, y compris les taux d'intérêt, seront applicables à ce solde résiduel.

Frais financiers périodiques

Frais financiers périodiques. Nous imputons des frais financiers périodiques en appliquant le TAP (au Québec, le taux de crédit) au solde quotidien moyen, une fois par mois à la fin de la période de facturation. Pour calculer le taux périodique quotidien, nous divisons le TAP (au Québec, le taux de crédit) par 365.

Date à laquelle les frais financiers périodiques commencent à courir. Les frais financiers périodiques commencent à courir le jour où nous ajoutons le montant d'un achat à votre compte. Nous continuons d'imputer des frais financiers périodiques jusqu'à ce que nous créditions votre compte du paiement intégral afin de couvrir le montant total que vous nous devez.

Délai de grâce pour les achats. Vous avez la possibilité d'éviter les frais financiers périodiques sur les achats, en vous prévalant de ce qui est appelé « délai de grâce pour les achats ». Le délai de grâce accordé aux achats est d'au moins 25 jours. Pour jouir du délai de grâce pour les achats, vous devez acquitter les montants suivants au plus tard à la date d'échéance du paiement de chaque période de facturation :

- le nouveau solde (sous réserve des exceptions relatives au solde); plus
- tous les paiements mensuels minimums requis pour vos soldes avec intérêts différés et sans intérêts.

En cas de manquement, vous n'aurez pas droit à un délai de grâce à moins que vous ne payiez les montants susmentionnés au plus tard à la date d'échéance du paiement et, sauf si vous résidez au Québec, que ce paiement soit effectué pour deux périodes de facturation de suite. Si vous résidez au Québec, vous bénéficierez du délai de grâce à partir de la première période de facturation à la suite de laquelle vous paierez les montants susmentionnés.

Les exceptions relatives au solde sont les suivantes :

- Vous n'êtes pas obligé(e) de régler les soldes assortis d'intérêts différés ou exempts d'intérêts dont la date d'expiration ne tombe pas à la date d'émission du prochain relevé de compte indiquée sur le relevé de compte.
- Vous pouvez payer des soldes assortis d'intérêts différés ou exempts d'intérêts dont la date d'expiration tombe à la date d'émission du prochain relevé de compte indiquée sur le relevé de compte au plus tard à la date d'expiration de la promotion ou à la date d'échéance du paiement du relevé de compte, selon la date la plus tardive.
- Si vous êtes titulaire d'un Plan d'achats majeurs, vous devez effectuer votre paiement PAM mensuel dans le cadre de votre paiement minimum. Vous n'êtes toutefois pas obligé de régler le solde complet impayé de votre Plan d'achats majeurs en vue de bénéficier de la période de grâce accordée aux autres achats.

Nous nous réservons le droit de proposer d'autres offres promotionnelles non citées ci-dessus. L'offre promotionnelle contiendra les modalités de l'offre, y compris tout délai de grâce.

Calcul des frais financiers périodiques.

Nous calculons les frais financiers périodiques pour chaque période de facturation comme suit :

- Pour commencer, nous prenons chacun de vos différents soldes. Ces soldes comprennent, par exemple, les nouveaux achats, tout solde promotionnel (les achats effectués en vertu des mêmes modalités promotionnelles, y compris le TAP [au Québec, le taux de crédit] et la date d'expiration feront partie du même solde promotionnel) et tout solde non payé intégralement au plus tard à la date d'échéance du paiement de la précédente période de facturation (auquel cas, le solde comprend le montant de l'achat et le montant des frais financiers périodiques accumulés sur ce ou ces achats à compter du premier jour de la période de facturation en cours).
- Nous calculons un solde quotidien pour chaque jour de la période de facturation et pour chacun de vos différents soldes. Pour arriver à un solde quotidien, nous commençons notre calcul en prenant le solde à compter de la fin de la journée antérieure. Nous y ajoutons tout nouvel achat de cette journée. Nous en soustrayons ensuite tous les crédits ou paiements.
- Nous ajoutons tous vos soldes quotidiens pour chacun de vos différents soldes une fois par mois à la fin de la période de facturation. Nous divisons ensuite le résultat par le nombre de jours de la période de facturation, ce qui nous donne le solde quotidien moyen.

Nous multiplions le solde quotidien moyen de chacun de vos différents soldes par le TAP (au Québec, le taux de crédit) qui s'applique à celui-ci. Nous multiplions le résultat par le nombre de jours de la période de facturation et le divisons par **365**. Nous effectuons ce calcul une fois par mois à la fin de la période de facturation. Ce calcul nous donne les frais financiers périodiques mensuels de chacun de vos différents soldes.

- Nous additionnons tous les frais financiers périodiques mensuels. La somme de tous les frais financiers périodiques mensuels est égale au total des frais financiers périodiques de la période de facturation. Vous nous autorisez à arrondir le total des frais financiers périodiques au cent le plus proche.

Lorsque nous calculons les soldes quotidiens, nous ajoutons un achat à la date de la transaction. Nous soustrayons un paiement ou un crédit le jour où celui-ci est porté au compte et nous effectuons ensuite les autres ajustements qui s'imposent. Nous traitons un solde créditeur comme un solde nul.

Paiements

Responsabilité à l'égard des dettes. Sous réserve de vos droits, si votre carte est volée ou perdue (description ci-après), vous êtes responsable envers nous de l'ensemble de la dette imputée au compte durant la période de validité de la présente convention.

Prépaiement de la dette. Vous pouvez prépayer la totalité ou une partie de votre solde à tout moment. Vous devez toutefois payer au moins le paiement minimum dû au plus tard à la date d'échéance du paiement de chaque période de facturation. Plus vous réglez le nouveau solde tôt, moins vous aurez à payer de frais financiers périodiques.

Paiement minimum exigible. Vous devez payer au moins le paiement minimum dû au plus tard à la date d'échéance du paiement de chaque période de facturation. Si vous avez reporté un solde d'un relevé de compte antérieur, alors plus vous payez le nouveau solde tôt, moins vous paierez de frais financiers périodiques.

Nous calculons le paiement minimum dû comme suit : Nous commençons par tout montant dû antérieur. Nous ajoutons le paiement PAM, le cas échéant. Nous y ajoutons tout montant supplémentaire indiqué dans une offre promotionnelle. Nous ajoutons ensuite le plus élevé des montants suivants :

- Le nouveau solde calculé (défini ci-après), s'il est inférieur à **10 \$**;
- **10 \$** si le nouveau solde calculé est d'au moins **10 \$**, ou
- **1 %** du nouveau solde calculé, plus le montant de vos frais financiers périodiques imputés au nouveau solde calculé (le résultat est arrondi au dollar le plus proche). À cette fin, les frais financiers périodiques imputés n'incluent pas les frais financiers périodiques accumulés pendant les périodes de facturation antérieures sur un solde assorti d'intérêts différés ou sur un autre solde promotionnel qui a pris fin durant la période de facturation couverte par le relevé de compte.

Le nouveau solde calculé est égal au nouveau solde moins tout solde du Plan d'achats majeurs et tous les soldes soumis à l'un ou à l'autre des deux types de modalités promotionnelles. Le premier type de modalités promotionnelles concerne les modalités qui ne requièrent pas de paiement minimum. Le deuxième type de modalités concerne les modalités qui requièrent un montant supplémentaire dans le cadre du paiement minimum dû.

Votre paiement PAM est égal au montant le plus petit du :

- paiement PAM conformément au calcul indiqué ci-dessous, ou
- le solde du Plan d'achats majeurs à la date de clôture du relevé.

Pour chaque tranche de 0 % du TAP du Plan d'achats majeurs, nous déterminerons votre paiement PAM comme suit :

- Nous prenons le solde du Plan le dernier jour du cycle de facturation au cours duquel la transaction est portée à votre compte.
- Nous divisons le résultat par le nombre de mois pendant lesquels le Plan d'achats majeurs était en vigueur. (Le résultat est arrondi au dollar le plus près.) Le résultat représente le paiement PAM applicable.

Pour chaque Plan d'achats majeurs portant intérêt, nous déterminerons votre paiement PAM en multipliant le pourcentage de remboursement par le solde le plus élevé du Plan, arrondi au dollar le plus près. Le solde le plus élevé correspond au solde le plus important du Plan d'achats majeurs à la date de clôture du relevé, à compter de la dernière date à laquelle le solde était de zéro. Le solde est de zéro à l'ouverture du compte. Le pourcentage de remboursement déterminé dans le cadre du Plan d'achats majeurs sur une période de **12** mois est de **8,5145** %. Le pourcentage de remboursement déterminé dans le cadre du Plan d'achats majeurs sur une période de **18** mois est de **5,8227** %. Le pourcentage de remboursement déterminé dans le cadre du Plan d'achats majeurs sur une période de **24** mois est de **4,5223** %.

Le TAP (au Québec, le taux de crédit) applicable à tout Plan d'achats majeurs figurera sur la facture pertinente.

Le paiement minimum dû ne dépasse jamais votre nouveau solde calculé, plus tout paiement PAM requis et tout montant supplémentaire requis indiqué dans une offre promotionnelle.

Application des paiements. Vous nous autorisez à appliquer les paiements et crédits de la façon qui est la plus favorable ou pratique pour nous.

Instructions relatives aux paiements. Nous créditions vos paiements conformément à nos instructions indiquées à cet effet sur le relevé de compte. Vous devez nous payer en dollars canadiens. Pour ce faire, vous devez utiliser un chèque, un instrument similaire, ou un prélèvement bancaire automatique qui est débité et honoré par une banque au Canada. N'envoyez pas d'espèces. Nous pouvons accepter des paiements en retard ou partiels, ou des paiements portant la mention « paiement complet » ou d'autres mentions restrictives, sans perdre nos droits. Nous nous réservons également le droit d'accepter des paiements effectués dans une devise étrangère et des instruments prélevés sur des fonds déposés dans un compte à l'extérieur du Canada. Si tel est le cas, nous choisissons le taux de conversion des devises. Nous verserons ensuite un crédit sur votre compte en dollars canadiens.

Rapport de solvabilité

Nous pouvons fournir des renseignements concernant votre compte à des bureaux de crédit. Des informations concernant votre compte, telles que des paiements en retard, des paiements non effectués ou d'autres défauts de paiement, peuvent être reflétées dans votre rapport de solvabilité. **Nous pouvons également obtenir le suivi des rapports de solvabilité vous concernant.**

Si vous croyez que nous avons fourni des informations incorrectes à un bureau de crédit, écrivez-nous au service à la clientèle, à l'adresse indiquée sur le relevé de compte. Nous mènerons une enquête à ce sujet. Nous vous informerons ensuite si nous sommes d'accord ou en désaccord avec vous. Si nous sommes d'accord avec vous, nous communiquerons avec chacun des bureaux de crédit auxquels nous avons envoyé des renseignements afin d'exiger des rectifications qui s'imposent. Si nous sommes en désaccord avec vous, nous vous enverrons une communication à cet effet.

Politique de protection des renseignements personnels

Cueillette, utilisation et divulgation des renseignements personnels : Les paragraphes suivants dans la présente section sur la politique de protection des renseignements personnels s'appliquent à la cueillette, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels des cadres autorisés, propriétaires uniques, garants personnels et particuliers qui signent la demande au nom de l'entreprise, le cas échéant (auxquels font référence dans ces paragraphes les termes « vous », « votre » ou « vos »), et des utilisateurs autorisés.

Types de renseignements recueillis et conservés. **Vous acceptez** que nous établissions et conservions un dossier de renseignements vous concernant à des fins décrites aux présentes. Ces renseignements (« **vos renseignements** ») peuvent inclure :

- a) des renseignements personnels fournis par vous-même dans le formulaire de demande, au cours du processus de traitement de la demande; des renseignements fournis dans d'autres formulaires ou dans des communications avec vous, y compris votre nom, le nom des utilisateurs autorisés, votre date de naissance, votre numéro d'assurance sociale (si vous nous avez fourni ce numéro), l'adresse et le numéro de téléphone de votre domicile, votre numéro d'identification émis par le gouvernement, ainsi que celui de tout utilisateur autorisé;

- b) les renseignements que nous obtenons ou recevons au sujet du compte et de vos transactions y afférentes, y compris, votre nom et votre adresse, les noms des titulaires du compte, des utilisateurs autorisés, le nom et l'adresse de l'entreprise, les données de vente, le crédit disponible, le numéro de compte, l'état du compte, l'historique des paiements ou des informations sur des programmes de fidélisation ou de récompenses; et
- c) les rapports de solvabilité ou les rapports sur le consommateur, ou encore d'autres renseignements personnels ou relatifs à la solvabilité que nous recevons de la part des bureaux de crédit ou des agences d'évaluation de la solvabilité, ainsi que des références bancaires et des références commerciales.

Si vous êtes un propriétaire unique ou un cadre autorisé, vous accusez réception de l'avis selon lequel, de temps à autre, nous pouvons obtenir des rapports de solvabilité et sur le consommateur, contenant des informations sur votre solvabilité, de la part des agences d'évaluation de la solvabilité, et vous acceptez que Cartes Citi Canada Inc. demande et obtienne de tels rapports.

Objectifs de la cueillette de renseignements vous concernant. Nous pouvons utiliser vos renseignements pour créer et maintenir le compte et en assurer le service, notamment aux fins suivantes :

- pour prendre des décisions concernant la demande, y compris la vérification de votre identité;
- dans le cas d'un numéro d'assurance sociale (le cas échéant), à des fins d'identification et de correspondance avec le dossier du bureau de crédit;
- pour évaluer la capacité financière actuelle et continue, et pour surveiller, servir et recouvrer le compte;
- pour répondre à vos demandes d'information concernant la demande, le compte ou d'autres services;
- pour satisfaire aux obligations réglementaires, juridiques, en matière de sécurité et de traitement, notamment les exigences fédérales et provinciales au Canada, ainsi les obligations étrangères qui s'appliquent à nous, à nos sociétés affiliées ou à nos fournisseurs de services;
- pour comprendre vos besoins et proposer des produits et services à même d'y répondre. Vous pouvez refuser ou retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels à ces fins (voir le paragraphe **Accès à votre dossier et communication avec Citi** ci-après);
- pour fournir vos renseignements à nos sociétés affiliées afin de promouvoir leurs produits et services auprès de vous. Vous pouvez refuser ou retirer votre consentement au partage de vos renseignements personnels avec nos sociétés affiliées (voir le paragraphe **Listes d'envoi** ci-après);
- pour fournir des renseignements à l'entreprise, selon les besoins, afin de créer le compte, d'en assurer le service et d'exiger l'exécution des obligations s'y rapportant;
- pour fournir des renseignements à CNH, à ses sociétés affiliées et aux commerçants comme décrit dans le paragraphe **Divulgence de vos renseignements – CNH Industriel Capital Canada Ltée / Commerçants** ci-après, et
- nous pouvons également utiliser ou divulguer vos renseignements personnels avec votre consentement à d'autres fins ou **comme la loi l'autorise ou l'exige.**

Utilisateurs autorisés. Si vous ou l'entreprise nous fournissez des renseignements personnels concernant un utilisateur autorisé, vous ou l'entreprise, selon le cas, déclarez et garantissez que vous disposez du consentement de cet utilisateur autorisé pour nous fournir ses renseignements personnels aux fins d'administration du compte et de traitement des transactions, notamment dans le cadre de notre cueillette et de notre partage des renseignements personnels de l'utilisateur autorisé, selon les besoins, en vue de traiter une transaction et en vue d'autres fins avec le consentement de l'utilisateur autorisé ou dans la mesure exigée ou requise par la loi. Vous ou l'entreprise, selon le cas, déclarez et garantissez en outre que vous avez informé cet utilisateur autorisé que ses renseignements personnels seront recueillis et conservés dans un dossier conformément aux paragraphes intitulés **Transactions commerciales, Prestataires de services et Accès à votre dossier et communication avec Citi** ci-après.

Divulgence de vos renseignements – Évaluation de la solvabilité. Vous acceptez que nous divulguions vos renseignements à des bureaux de crédit ou à des agences d'évaluation de la solvabilité pour que ceux-ci nous rendent compte de votre historique de solvabilité.

Divulgence de vos renseignements – CNH Industriel Capital Canada Ltée/Commerçants. Vous acceptez que nous divulguions les renseignements vous concernant à CNH, à ses filiales et à ses commerçants comme stipulé dans la clause b) du paragraphe intitulé **Types de renseignements recueillis et conservés** ci-dessus concernant le compte, ainsi que des renseignements relatifs à votre utilisation ou à l'administration de votre compte, et toutes les données transactionnelles relatives au compte, aux fins suivantes :

- a) pour l'identification et la mise en corrélation de votre compte avec des produits de prêt proposés par CNH;
- b) pour la recherche de comptes en magasin et le service fourni par les commerçants;
- c) pour l'analyse et l'établissement de rapports commerciaux par CNH, et
- d) pour des raisons de marketing en général.

Vous pouvez refuser ou retirer votre consentement au partage des renseignements personnels aux fins décrites dans les clauses c) et d) ci-dessus. Voir le paragraphe **Accès à votre dossier et communication avec Citi** ci-après.

Adresse de courriel. En nous fournissant votre adresse de courriel par quelque moyen que ce soit, vous nous autorisez à vous envoyer des confirmations électroniques relativement à vos paiements sur votre compte, à communiquer avec vous au sujet de votre compte ou du traitement de votre compte en général et/ou à des fins de recouvrement. De plus, vous nous autorisez à vous envoyer des informations sur les produits et services qui pourraient vous être utiles. Vous comprenez que vous nous fournissez votre adresse de courriel sur une base entièrement volontaire. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en prenant contact avec Cartes Citi Canada Inc. par courrier à l'adresse suivante : C.P. 2054, Succursale B, Mississauga ON L4Y 0B3 et par téléphone au numéro suivant : 1 800 200-1228. Si vous retirez votre consentement, vous continuerez de recevoir les messages nécessaires pour que vous soyez fournis les services et les produits que vous avez contractés.

Listes d'envoi. Vous acceptez que nous divulguions vos renseignements personnels d'ordre général et non de nature délicate vous concernant (tels que les noms, adresses et numéros de téléphone) par l'entremise de listes d'envoi, à nos sociétés affiliées, afin de leur permettre de vous proposer directement (par téléphone ou d'autres voies de communication) des biens et des services susceptibles de vous intéresser. Il sera formellement interdit à nos sociétés affiliées de divulguer les renseignements à des tierces parties ou de les utiliser à d'autres fins sans obtenir au préalable le consentement approprié à cet effet. Si vous préférez être retiré des listes d'envoi que nous pouvons partager avec nos sociétés affiliées, vous êtes libre de vous désabonner à tout moment en nous contactant à l'adresse ou au numéro de téléphone mentionnés ci-dessous. Nous vous prions de nous allouer un délai raisonnable pour la prise d'effet de votre retrait de la liste.

Transactions commerciales. Vous acceptez l'utilisation et la divulgation de vos renseignements dans le cadre de la cession du compte ou des montants exigibles en vertu du compte, ainsi que de certaines autres transactions commerciales effectuées de temps à autre, conformément aux dispositions de la *Déclaration sur la protection des renseignements personnels de Citi Canada* (la « **déclaration relative aux renseignements personnels** »).

Fournisseurs de services. Nous pouvons faire appel à des fournisseurs de services (notamment CNH et nos sociétés affiliées agissant en cette qualité) pour effectuer certaines fonctions en notre nom, y compris la facturation, le recouvrement, le marketing et la publicité, la technologie de l'information, l'hébergement et le traitement des données, ainsi que d'autres fonctions se rapportant aux fins décrites dans les présentes. Certains de ces fournisseurs de services peuvent être sis hors du Canada. Nos fournisseurs de services sont liés par des obligations en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données. Cependant, la législation étrangère applicable peut autoriser le gouvernement, les organismes d'application de la loi ou les agences de sécurité nationale à accéder aux renseignements personnels dans certaines circonstances. Pour plus d'informations, consultez la **déclaration relative aux renseignements personnels**.

Appels téléphoniques et dispositifs de composition et de diffusion d'annonces automatiques. Vous acceptez la surveillance ou l'enregistrement de vos conversations téléphoniques avec nos représentants par nos soins à des fins d'assurance de la qualité, de formation à l'interne et de tenue des registres. **Vous acceptez** l'utilisation par nous et par nos fournisseurs de services de dispositifs de composition et de diffusion d'annonces automatiques à des fins de télémarketing et d'autres fins en lien avec l'administration du compte. Vous comprenez que nous et nos prestataires de services, avec lesquels nous partageons vos renseignements personnels conformément à la **déclaration relative aux renseignements personnels**, pouvons vous contacter par téléphone et au moyen de dispositifs de composition et de diffusion d'annonces automatiques, en composant le numéro de téléphone que vous nous avez fourni.

Accès à votre dossier et communication avec Citi. Vous pouvez consulter un exemplaire de la **déclaration relative aux renseignements personnels** en visitant la page Web des informations aux clients à l'adresse suivante : www.citibank.ca. Vous pouvez demander un exemplaire de la **déclaration relative aux renseignements personnels**, enregistrer une demande de désabonnement ou demander à accéder aux renseignements personnels détenus dans votre dossier ou demander d'y apporter des corrections. (Ce dossier sera conservé dans nos bureaux et nos employés ainsi que des agents autorisés pourront y accéder). Pour ce faire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : Cartes Citi Canada Inc., Productivity Plus Account, C.P. 2052, Succursale B, Mississauga (ONTARIO) L4Y 0B5, à l'attention de l'Agent de protection des renseignements personnels, ou nous appeler sans frais au **1 800 200-1228**.

Cueillette et partage des renseignements commerciaux : Les paragraphes suivants dans la présente section sur la politique de protection des renseignements personnels s'appliquent à une entreprise autre qu'une entreprise à propriétaire unique.

Types de renseignements recueillis. Nous recueillons des renseignements concernant l'entreprise (« **renseignements commerciaux** ») afin de créer et de maintenir le compte et d'assurer les services s'y rapportant, y compris :

- a) les informations fournies dans la demande, pendant le processus de demande, ou sous d'autres formes (par exemple, références commerciales et bancaires, états financiers, volume d'achats et autres renseignements commerciaux) ;
- b) les informations que nous obtenons ou recevons au sujet du compte et des transactions y afférentes, y compris, le nom et l'adresse de l'entreprise, les noms des titulaires du compte, les données de vente, le crédit disponible, le numéro de compte, l'état du compte, l'historique des paiements et des informations sur des programmes de fidélisation ou de récompenses, et

c) les rapports que nous recevons des bureaux de crédit et des agences d'évaluation de la solvabilité, des distributeurs de crédit, des références bancaires et d'autres références commerciales qui nous sont fournies.

Nous pouvons échanger des renseignements commerciaux avec un bureau de crédit ou une agence d'évaluation de la solvabilité, une personne, une société ou une entité avec laquelle l'entreprise entretient ou peut entretenir des relations financières aux fins de maintenir l'historique de la solvabilité de l'entreprise et de fournir des références en matière de solvabilité.

Nous pouvons divulguer vos renseignements commerciaux à CNH, à ses sociétés affiliées et aux commerçants conformément aux dispositions de la clause b) du paragraphe intitulé **Types de renseignements recueillis** ci-dessus concernant le compte, ainsi que des renseignements concernant l'utilisation du compte, notre administration du compte, et toutes les données transactionnelles relatives au compte, aux fins suivantes :

- pour l'identification et la mise en corrélation du compte avec des produits de prêt proposés par CNH;
- pour la recherche de compte en magasin et les services fournis par les commerçants;
- pour l'analyse et l'établissement de rapports commerciaux, et
- pour des raisons de marketing en général.

Modifications de la présente convention ou de la déclaration de divulgation

Nous pouvons modifier les taux, les frais et les modalités de la présente convention, ainsi que la déclaration de divulgation à tout moment, quelles qu'en soient les raisons. Ces raisons peuvent se fonder sur des informations dans votre rapport de solvabilité ou des conditions générales du marché. Toute modification que nous apportons peut avoir pour effet d'ajouter, de remplacer ou de supprimer des dispositions de la présente convention et de la déclaration de divulgation. Ces modifications peuvent également changer vos droits et obligations en vertu de cette convention, ainsi que les nôtres.

En cas de toute modification, vous recevez un préavis écrit. Nous vous posterons ce préavis au moins 30 jours avant le début de la période de facturation au cours de laquelle la modification entrera en vigueur.

Défaut

Vous êtes en défaut en vertu de la présente convention si vous ne vous acquittez pas du paiement minimum dû au plus tard à la date d'échéance du paiement; (sauf si vous êtes un consommateur québécois) si vous dépassez votre limite de crédit; si vous réglez votre paiement avec un chèque ou un instrument similaire qui ne sont pas honorés ou que nous devons retourner pour des raisons d'impossibilité de traitement; si vous effectuez un paiement au moyen d'un prélèvement automatique qui est retourné et non honoré; si vous ne respectez pas les modalités de la présente convention ou si vous avez fait des déclarations fausses ou trompeuses dans le formulaire de demande de votre compte. Vous êtes également en défaut en vertu de la présente convention si vous devenez insolvable; si vous faites l'objet d'une saisie-arrêt, d'une saisie-exécution ou d'une imposition contre vous ou à l'égard de vos biens; si vous faites une cession en faveur de créanciers; si vous enregistrez une requête de mise en faillite ou si une telle requête a été déposée contre vous; si un tuteur, un curateur, un séquestre judiciaire, un dépositaire ou un syndic a été désigné à votre endroit; si vous ne payez normalement pas vos dettes à l'échéance; si vous êtes confronté à un changement défavorable de votre situation financière. De plus, vous êtes en défaut en vertu de cette convention si vous consentez ou êtes assujéti à un changement important dans la nature de vos affaires; à un arrêt de vos activités commerciales courantes; à un changement du contrôle ou de la structure de votre entreprise, ou encore à la vente ou à un autre type de transfert de la totalité ou de la quasi-totalité de vos actifs. Si vous êtes en défaut, nous pouvons vous envoyer, ainsi qu'à tout cadre autorisé, un avis du défaut, vous avisant que nous fermerons votre compte et exigeons le paiement de la totalité du solde.

Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur (Québec)

(Clause de déchéance du bénéfice du terme)

Avant de se prévaloir de cette clause, le commerçant doit expédier au consommateur un avis écrit et, à moins d'en être exempté conformément à l'article 69 du Règlement général, un état de compte.

Dans les 30 jours qui suivent la réception par le consommateur de l'avis et, s'il y a lieu, de l'état de compte, le consommateur peut :

- a) soit remédier au fait qu'il est en défaut;
- b) soit présenter une demande au tribunal pour faire modifier les modalités de paiement prévues au présent contrat.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 104 à 110 de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-40.1), de même que l'article 69 du Règlement général adopté en vertu de cette Loi et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

Refus de la carte, fermeture des comptes et dispositions connexes

Refus de la carte. Nous ne garantissons pas l'approbation des transactions. Nous ne sommes pas responsables des transactions non approuvées. Cela est vrai même si vous disposez d'un crédit suffisant. Nous pouvons limiter le nombre de transactions approuvées dans une journée. Si nous détectons une activité inhabituelle ou suspecte, nous pouvons suspendre les privilèges de crédit accordés.

Paiements préautorisés. Nous pouvons suspendre des débits automatiques ou d'autres débits préautorisés de carte que vous établissez avec une tierce partie. Nous pouvons y procéder si vous êtes en défaut, si la carte est volée ou perdue, ou si nous modifions votre compte ou limitons la disponibilité du crédit sur votre compte pour quelque raison que ce soit. Si nous y procédons, vous avez la responsabilité de payer directement la tierce partie si vous souhaitez le faire. Vous avez également la responsabilité de rétablir les débits préautorisés si vous souhaitez le faire et si nous l'autorisons.

Cartes ou numéros de compte perdus ou volés. Vous devez immédiatement nous appeler si une carte ou un numéro de compte est volé ou perdu, ou si vous avez des soupçons à cet effet. Vous devez également nous appeler si vous pensez que quelqu'un les a utilisés ou risque de les utiliser sans autorisation. Vous devez fournir un avis en appelant au numéro de téléphone indiqué sur votre relevé de compte ou en envoyant un courrier à l'adresse y indiquée. Lorsque vous fournissez un avis, nous pouvons vous demander de nous fournir des informations afin de nous aider dans notre enquête. Nous pouvons exiger que vous nous fournissiez ces informations par écrit. Par exemple, nous pouvons vous demander d'identifier des débits qui n'ont pas été réalisés par vous-même ou un utilisateur autorisé. Nous pouvons également vous demander de confirmer que vous n'avez reçu aucun avantage de ces débits imputés sur votre carte de crédit.

Responsabilité liée à une utilisation non autorisée. La présente section ne s'applique pas si vous êtes un consommateur québécois (voir « Mention exigée par la *Loi sur la protection du consommateur (Québec)* » ci-dessous). Vous ne serez pas tenu responsable envers nous pour toute dette découlant de la perte ou du vol de votre carte ou de votre numéro de compte. Vous continuez à être responsable de toute dette engagée par une ou plusieurs transactions portées à votre compte si nous avons déterminé que la dette n'a pas été contractée par la perte ou le vol de votre carte ou de votre numéro de compte.

Fermeture de votre compte. Vous pouvez fermer votre compte en nous avisant par écrit ou par téléphone. En tel cas, vous devez sans tarder récupérer et, sauf indication contraire de notre part, détruire toutes les cartes émises sur votre compte. Si vous fermez votre compte, vous devez quand même rembourser le solde total conformément à la présente convention. Nous pouvons également fermer votre compte ou suspendre les privilèges d'accès à votre compte à tout moment, pour quelque raison que ce soit. Nous pouvons y procéder sans envoi de préavis. Nous pouvons également émettre une nouvelle carte à tout moment. Vous devez nous retourner toutes les cartes sur demande.

Mention exigée par la *Loi sur la protection du consommateur (Québec)*

(Contrats de crédit variable pour l'utilisation d'une carte de crédit)

Aux fins du présent contrat, l'émission de la carte tient lieu de signature du commerçant et l'utilisation de la carte par le consommateur tient lieu de signature du consommateur.

En cas de perte ou de vol de la carte de crédit, le consommateur n'encourt aucune responsabilité pour une dette découlant de l'usage de cette carte par un tiers après que l'émetteur de la carte a été avisé de la perte ou du vol par téléphone, télégraphe, avis écrit ou tout autre moyen. Même en l'absence d'un tel avis, la responsabilité du consommateur dont la carte a été perdue ou volée est limitée à la somme de **50 \$**.

À la fin de chaque période, le commerçant, s'il a une créance à l'égard d'un consommateur, doit lui fournir un état de compte, posté au moins **21** jours avant la date à laquelle il peut exiger des frais de crédit si le consommateur n'acquitte pas la totalité de son obligation; dans le cas d'une avance en argent, ces frais peuvent courir à compter de la date de cette avance jusqu'à la date du paiement.

Le consommateur peut exiger du commerçant qu'il lui fasse parvenir sans frais une copie des pièces justificatives de chacune des transactions décrites dans l'état de compte.

Tant que le consommateur n'a pas reçu à son adresse un état de compte, le commerçant ne peut exiger des frais de crédit sur le solde impayé, sauf sur les avances en argent.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles **29, 123, 124, 126** et **127** de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-**40.1**) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

Loi applicable et exercice de nos droits

Loi applicable. Les modalités générales et l'application de la présente convention sont régies par les lois de la province dans laquelle vous concluez cette convention et les lois du Canada en vigueur. *Toutefois, si vous résidez au Québec, la présente convention est régie par la législation du Québec et les lois du Canada en vigueur.*

Exécution de cette convention. Nous ne perdrons pas nos droits en vertu de la présente convention si nous tardons à les faire valoir ou ne les faisons pas valoir.

Demandes de renseignements. Vous nous fournirez tous les renseignements que nous pouvons légalement exiger concernant l'utilisation de la carte ou du compte. Ces renseignements porteront sur toute utilisation par vous ou un utilisateur autorisé. Vous nous transmettez tous les documents que nous pouvons raisonnablement exiger concernant cette utilisation. Vous nous fournirez une assistance raisonnable dans le cadre d'une enquête concernant l'utilisation de la carte ou du compte. Vous nous accorderez également une coopération raisonnable à toute poursuite ou à tout autre litige concernant cette utilisation.

Frais de recouvrement. Dans la mesure autorisée par la loi et sauf si vous êtes un consommateur québécois, vous avez la responsabilité de nous rembourser tous frais juridiques si nous désignons un avocat qui n'est pas un de nos employés salariés pour le recouvrement de votre compte. Ces frais peuvent inclure des honoraires raisonnables d'avocat. Ils peuvent également inclure les coûts et les dépenses de toute action en justice.

Cession. Nous pouvons céder la totalité ou une partie de nos droits et obligations en vertu de la présente convention à une tierce partie.

Avisez-nous en cas d'erreurs ou de questions concernant notre relevé. Si vous croyez que votre relevé de compte est incorrect, ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à propos d'une transaction sur votre relevé de compte, écrivez-nous (sous pli séparé) dès que possible à l'adresse des erreurs de facturation sur le recto de votre relevé de compte. Nous devons recevoir cet avis écrit dans les **60** jours suivant notre envoi du premier relevé de compte sur lequel l'erreur ou le problème apparaît.

Les informations à inclure dans l'avis écrit sont les suivantes :

- votre nom et votre numéro de compte;
- le montant en dollars de l'erreur soupçonnée;
- la description détaillée de l'erreur et, si vous le pouvez, une explication de ce qui vous semble être la cause de l'erreur. Au besoin, décrivez l'article au sujet duquel vous avez des doutes.

Adresse. En cas de changement d'adresse, vous devez informer le service à la clientèle au numéro de téléphone indiqué sur votre relevé de compte.

Pour obtenir de plus amples d'informations

Appelez-nous au numéro sans frais en composant le **1 800 200-1228** pour obtenir un complément de renseignements. Le numéro de téléphone sans frais de notre service à la clientèle figure également sur le relevé de compte et au dos de votre carte si nous vous en avons émis une.

Cartes Citi Canada Inc.
5900, rue Hurontario
Mississauga (Ontario) L5R 0B8

© 2016 Citi Cards Canada Inc.

CNH Industriel Capital et Productivité Plus sont des marques de commerce au Canada, appartenant à CNH Industrial N.V., à ses filiales ou aux membres de son groupe, ou des marques de commerce leur étant concédées sous licence.

CNH-CANF-COMAPP-OLDL-0616